## REPUBLIQUE DU BENIN DEPARTEMENT DU LITTORAL MAIRIE DE COTONOU

## **COMMUNIQUE RADIO**

Le Maire de la Ville de Cotonou porte à la connaissance de la population que dans le souci de mieux la servir, une vaste opération d'actualisation des données foncières est prévue. L'une des étapes de cette opération est d'attribuer un identifiant à chaque propriétaire de parcelles.

A cet effet, tous les propriétaires de parcelles sont priés de se rendre au niveau de leur bureau d'arrondissement, munis des pièces ci-après :

- Copie de la carte d'identité nationale /carte biométrique/ de la carte Lépi ou du Passeport;
- Copie de l'acte de naissance ;
- Attestation de résidence ;
- Une (01) photo d'identité;
- Copie de l'acte de présomption de propriété ou d'un avis d'imposition.

Les informations demandées sont attendues au plus tard, le 30 août 2021.

Passé ce délai, les propriétaires de parcelles qui ne se seraient pas présentés, seront tenus seuls responsables des déconvenues qui pourraient survenir.

Le Maire compte sur l'engagement de la population de Cotonou pour la réussite de l'opération.

Pour le Maire de Cotonou et P/D

Le Secrétaire Général Adjoint

Calixte Mesmer NAHUM